



Compte rendu du comité technique local du 13 octobre 2016

Ordre du jour :

- Adoption des procès verbaux des séances des 26 avril, 21 juin et 29 juin 2016
- Adaptation des structures et du réseau de la DDFIP de la Nièvre en 2017
- bilan de la notation 2016
- résultat du baromètre social pour la DDFIP de la Nièvre
- questions diverses

La CGT FINANCES PUBLIQUES a lu une déclaration liminaire (copie jointe).

Il reconnaît que le contexte national n'est pas particulièrement serein : le département perd de la matière, il y aura à nouveau des suppressions d'emplois. Le président nous a fait part de son choix de ne pas demander d'apprenti dans la Nièvre. Quant au service civique, c'est une façon d'associer les jeunes à l'administration et de les inciter à passer des concours. Le projet de

Adoption des procès verbaux des séances des 26 avril, 21 juin et 29 juin 2016 :

Les procès verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

Adaptation des structures et du réseau de la DDFIP de la Nièvre en 2017 :

Le directeur a affirmé que des restructurations du réseau étaient nécessaires parce qu'il y a des difficultés dans les postes sans personnels et qu'il n'y pas le même besoin que par le passé. Son critère pour les fermetures des petites trésoreries est de choisir celles qui ont du mal à fonctionner. Pour Tannay, il reconnaît que ce n'est pas le cas mais que malheureusement, le service est victime de sa proximité avec Clamecy et Corbigny.

Le président a déclaré que si on prenait en considération le bien être des agents on ne fermerait pas de service.

Selon lui, la charge de travail a diminué du fait de gain de productivité. Il dit devoir composer entre besoin de proximité et nos moyens. Le directeur estime que le maillage est trop dense. Selon lui, l'impôt (assiette et recouvrement) doit être géré par un seul même service : c'est un gage de qualité. Le cœur de métier des trésoreries de proximité n'est pas le recouvrement de l'impôt.

Quant à la visibilité sur l'avenir du réseau du département, il ne connaît pas les directives pour 2017. Madame MOULINIER (anciennement affectée à Donzy aujourd'hui à Cosne) a relaté la façon dont le déménagement de cette trésorerie s'est effectué sans anticipation et sans tenir compte de la charge de travail aggravée par l'éclatement sur plusieurs autres services.

Monsieur ROMOJARO (affecté à Tannay) a fait part de sa grande déception de voir fermer celle-ci, de son stress, et de l'impact moral de cette suppression. Il fait part de son incompréhension quant au choix de la trésorerie alors qu'elle fonctionne très bien, que l'ambiance de travail est familiale et que le travail est effectué dans un climat de confiance. Il a le sentiment d'un gâchis.

La mise en place des maisons de service au public (MSAP) est du ressort du Préfet. C'est une demande des élus locaux qui ont besoin de proximité.

Depuis, le 1^{er} septembre 2016, une MSAP est mise en place à Donzy à raison d'une demi-journée en période d'échéances et de souscriptions des déclarations dont la permanence est assurée par un

agent du SIP-SIE de Cosne sur Loire dans les locaux de l'ancienne trésorerie.

Courant octobre 2016, une MSAP sera mise en place à Montsauche dans les locaux de la poste, permanence assurée par un agent du SIP de Château Chinon au même rythme que Donzy.

Pour ST Benin, la MASP est en cours de constitution sous l'égide du préfet ; les modalités qui restent à définir sont toutefois bien engagées dans la mesure où un ordinateur a déjà été installé dans les bureaux de la poste.

A l'initiative de la direction de la Nièvre, une formation sera assurée le 18 octobre 2016 par deux collègues de la DDFIP à destination des personnels intervenants dans les MSAP. La direction a indiqué que cette formation serait « basique »

La CGT s'oppose à cette formation dans la mesure où elle ne permettra pas à ces personnels de répondre aux besoins des usagers. La CGT a demandé à connaître le contenu de cette formation.

Sur l'implantation des collègues du pôle enregistrement au service de la publicité foncière de Nevers, le chef de service a expliqué qu'il avait retenu la dernière proposition des agents soit deux unités de 3 postes de travail et que les rampes de lumière seraient déplacées en fonction de la nouvelle position des bureaux.

bilan de la notation 2016 :

La direction a présenté le bilan de la notation 2016 (gestion 2015) : 303 agents tous grades confondus ont été évalués et 221 ont été bonifiés soit 72,94 % ; 10 recours ont été effectués auprès de l'autorité hiérarchique, 7 auprès des CAPL et 4 en CAPN.

résultat du baromètre social pour la DDFIP de la Nièvre :

228 agents de la Nièvre ont répondu à l'enquête de juin 2015 soit un taux de participation de 56,02 % contre 49,54 % au niveau national.

La quantité de stress au travail : 77 % des agents l'estiment entre 5 et 10 et la principale raison est la charge de travail ; 55 % des agents jugent le changement au sein de la DGFIP trop rapide ; 59 % des agents indiquent que leur motivation dans leur travail diminue. Pour les agents le point le plus important est la rémunération. 44 % sont pessimistes quant à leur avenir à la DGFIP

La CGT tient à la disposition des agents le détail de l'enquête.

questions diverses :

-Sur la question de la caisse unique, la direction a précisé qu'une réunion était prévue le 18 octobre avec les chefs de service mais qu'ensuite une autre réunion serait organisée avec les agents concernés par la caisse avec des collègues des sites extérieurs ayant déjà une caisse unique afin qu'ils puissent apporter leur expérience.

-Contrat pacte : les conditions d'accès à ce contrat sont les suivantes : avoir un diplôme inférieur au bac, être âgé entre 16 et 25 ans,. La personne est prise 2 mois à l'essai puis peut être titularisée à l'issue de 12 mois. La personne qui sera choisie sera recrutée pour le CFP de Château Chinon.

-services civiques :

La CGT a demandé que les agents soient informés des missions exercées par les personnes recrutées en service civique. Le président a répondu à la CGT que l'encadrement de ces personnes est assuré par le chef de service .

La CGT a demandé à connaître le montant de leur rémunération.

La délégation de la CGT Finances Publiques était composée de DOUSPIS Carole, GUSO Mireille, RAGUILLAT Christine (titulaires) ; BAILLON Florence, BECHEREAU Nadine (suppléantes) ; MOULINIER Muriel, ROMOJARO Nicolas (experts).